



# ***Recueil des Actes Administratifs***

Le texte intégral, les annexes ou tableaux non inclus des actes insérés dans le présent recueil peuvent être consultés et obtenus, sur demande, auprès des directions ou des mairies dont ils émanent.

Il est important d'en noter les références précises (objet, date et service émetteur).

Recueil consultable sur le site internet de la Préfecture de la Gironde :  
[www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr)

ISSN 1253-7292

# Recueil des Actes Administratifs

Spécial N° 04 - du 1er septembre 2011 au 24 janvier 2012

Publié le : 26/01/2012

## - SOMMAIRE -

<b>Thème Acte</b>	<b>Titre Acte</b>	<b>Date Signature</b>	
<b>DELEGATIONS DE SIGNATURE - Services déconcentrés</b>			
Arrêté	Subdélégation de signature de Madame Sylvia RISTIGUIAN, Trésorier de La Réole	01/09/2011	p3
Arrêté	Subdélégation de signature de Monsieur Denis SABATE, Payeur Départemental de la Gironde	01/09/2011	p4
Arrêté	Subdélégations de signature de M. Jean-Louis NEMBRINI, Recteur de l'Académie de Bordeaux	01/01/2012	p5
Arrêté	Délégation de signature de Monsieur Bruno BADET, responsable du service des impôts des particuliers de BLAYE, relative aux agents chargés de l'accueil	02/01/2012	p14
Arrêté	Délégation de signature de Monsieur Bruno BADET, responsable du service des impôts des particuliers de BLAYE, relative à l'adjoind au responsable	02/01/2012	p15
Arrêté	Délégation de signature de Monsieur Bruno BADET, responsable du service des impôts des particuliers de BLAYE, relative aux agents chargés du recouvrement	02/01/2012	p16
Décision	Délégation de signature à Mme Sylvie JACOLOT, directeur régional à l'administration régionale judiciaire du service administratif régional judiciaire de la cour d'appel de Bordeaux, en matière d'ordonnancement secondaire du budget du ministère de la justice	12/01/2012	p17
Décision	Délégation de signature aux agents du pôle CHORUS du Service administratif régional de la cour d'appel de Bordeaux en matière d'ordonnancement secondaire	12/01/2012	p18
Décision	Délégation de signature à Mme Sylvie JACOLOT, directeur régional à l'administration régionale judiciaire du service administratif régional judiciaire de la cour d'appel de Bordeaux, en matière de passation de marchés publics	12/01/2012	p22
Arrêté	Subdélégation de signature de Mme Michèle BENTZ, Gérante intérimaire de la trésorerie de CASTRES-GIRONDE	20/01/2012	p24
Décision	Subdélégation de signature de Monsieur Jean-Marie HERELLE, Trésorier de SAINT-LOUBES	20/01/2012	p25
Arrêté	Subdélégation de signature de Monsieur Jean-Denis de Voyer d'Argenson, directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde	24/01/2012	p27
Décision	Délégation de signature de Mme Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux, à M. Thierry MAILLES, adjoint, directeur des politiques pénitentiaires	24/01/2012	p28
<b>ECONOMIE</b>			
Arrêté modificatif	Composition nominative du Conseil Économique Social et Environnemental de la Région Aquitaine	20/01/2012	p31

---

**DELEGATIONS DE SIGNATURE**

---

Madame Sylvia RISTIGUIAN, nommée Trésorier de La REOLE par décision du 03/11/2010 déclare :

**ARTICLE 1 : DELEGATION DE POUVOIR** à compter du 01/09/2011

- constituer pour mandataire spécial et général Monsieur POTARD Alain, inspecteur des Finances Publiques,
- lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie de LA REOLE,
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- d'exercer toutes poursuites,
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
- d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- de la suppléer dans l'exercice de ses fonctions et de signer seul ou concurremment avec elle tous les actes relatifs à la gestion de la Trésorerie de LA REOLE et aux affaires qui s'y rattachent.

**ARTICLE 2 : DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE** à compter du 01/09/2011

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur LACOMME Christophe, (CP Finances Publiques),
- Monsieur SALABERT Solange, (CP Finances Publiques ),
- Madame TOULGOAT Martine, (CP Finances Publiques ),
- Monsieur BRÊME Jean-Jacques (CP Finances Publiques )
- Monsieur BARDE Alain, (CP Finances Publiques ).
- Madame GACHET Marylène (C Finances Publiques )

**ARTICLE 3 : DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE** à compter du 01/09/2011

Délégation spéciale de signature est donnée à :

- Mesdames SALABERT Solange (C Finances Publiques), PATIENT Mariane, (AA Finances Publiques), pour signer les recommandés de la Poste.
- Madame DUBERNET Jacqueline (CP Finances Publiques) pour signer les actes de poursuites et divers courriers concernant la gestion des Hôpitaux.

**ARTICLE 4 : PUBLICITE**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Gironde.

Le Trésorier

RISTIGUIAN Sylvia

---

**DELEGATION DE SIGNATURE**

---

Monsieur Denis SABATE, Administrateur des Finances Publiques, nommé Payeur Départemental de la Gironde par décret du 02 août 2010 déclare :

**ARTICLE 1 : DELEGATION DE POUVOIR**

- constituer pour mandataires spéciaux et généraux Monsieur Dominique COURSELLE inspecteur divisionnaire des Finances Publiques (à compter du 04 OCTOBRE 2010), Monsieur Nicolas MARCADET inspecteur des Finances Publiques (à compter du 04 OCTOBRE 2010) et Mademoiselle Aurélie FERNANDEZ, inspecteur des Finances Publiques (à compter du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2011),

- leur donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Paierie Départementale de Gironde,
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- d'exercer toutes poursuites,
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
- d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seuls ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à la gestion de la Paierie Départementale de Gironde et aux affaires qui s'y rattachent.

**ARTICLE 2 : DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE**

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Dominique COURSELLE, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques à compter du 04 octobre 2010
- Monsieur Nicolas MARCADET inspecteur des Finances Publiques à compter du 04 octobre 2010
- Mademoiselle Aurélie FERNANDEZ, Inspecteur des Finances Publiques à compter du 01 septembre 2011

**ARTICLE 3 : DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE (à compter du 04 octobre 2010)**

Délégation spéciale de signature, en matière de recettes et dépenses relatives à tous les services, est donnée à :

- Monsieur Pierre ORONOZ contrôleur principal des Finances Publiques
- Mademoiselle Dominique MUR contrôleur principal des Finances Publiques

**ARTICLE 4 : PUBLICITE**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Gironde.

L' Administrateur des Finances Publiques

Denis SABATE

# LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

Chancelier des Universités d'Aquitaine

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine en date du 2 mai 2011 portant délégation de signature,

## ***ARRETE***

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Subdélégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique ZOU PERY, directrice de l'achat et de la dépense, à Monsieur Franck MARTINEZ, à l'effet de signer les documents concernant les attributions du centre de service partagé CHORUS et faisant l'objet de la subdélégation de signature accordée à Madame ZOU PERY par arrêté en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **ARTICLE 2** :

La signature de Monsieur Franck MARTINEZ, est déposée auprès des services appelés à connaître les actes qu'il signera dans le cadre du présent arrêté.

### **ARTICLE 3** :

Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à bordeaux, le 1<sup>er</sup> janvier 2012

Le Recteur

Jean-Louis NEMBRINI

**Spécimen de signature**

de M. MARTINEZ

Visé par le présent arrêté

Arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2012



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

---

*Délégation de signature*

---

**Le Recteur de l'Académie de Bordeaux  
Chancelier des Universités d'Aquitaine**

**VU** le décret n° 62-35 du 16 janvier 1962 complété par le décret n° 62-418 du 11 avril 1962, portant délégation d'attribution au Recteur d'Académie en matière de gestion et d'administration,

**VU** le décret n° 64-130 du 11 février 1964 modifié par le décret n° 69-495 du 30 mai 1969 relatif à la délégation de pouvoir confiée au Recteur d'Académie en matière de gestion des personnels,

**VU** les arrêtés pris en application de ces textes,

**VU** le décret n° 82-1113 du 23 décembre 1982 autorisant les Recteurs d'Académie à déléguer leur signature,

**VU** le décret du 24 décembre 2009 nommant Monsieur Jean-Louis NEMBRINI, Recteur de l'Académie de Bordeaux,

**VU** la délégation de signature accordée à Monsieur André EYSSAUTIER, Secrétaire Général de l'Académie de Bordeaux à compter du 4 janvier 2010,

**VU** la délégation de signature accordée à Monsieur MACE, Secrétaire Général Adjoint responsable du pôle expertises et services à compter du 4 janvier 2010,

A R R E T E

**ARTICLE 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvon MACE, Secrétaire Général Adjoint responsable du pôle expertises et services, délégation de signature est donnée à Mme ZOU PERY, Directrice de l'achat et de la dépense, à l'effet de signer la correspondance et les documents relatifs à sa direction,

**ARTICLE 2** : Cette délégation ne s'applique pas aux décisions individuelles défavorables.

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> janvier 2012

Le Recteur,

Jean-Louis NEMBRINI

Arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2012



---

*Délégation de signature*

---

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Le Recteur de l'Académie de Bordeaux  
Chancelier des Universités d'Aquitaine**

**VU** le décret n° 62-35 du 16 janvier 1962 complété par le décret n° 62-418 du 11 avril 1962, portant délégation d'attribution au Recteur d'Académie en matière de gestion et d'administration,

**VU** le décret n° 64-130 du 11 février 1964 modifié par le décret n° 69-495 du 30 mai 1969 relatif à la délégation de pouvoir confiée au Recteur d'Académie en matière de gestion des personnels,

**VU** les arrêtés pris en application de ces textes,

**VU** le décret n° 82-1113 du 23 décembre 1982 autorisant les Recteurs d'Académie à déléguer leur signature,

**VU** le décret du 24 décembre 2009 nommant Monsieur Jean-Louis NEMBRINI, Recteur de l'Académie de Bordeaux,

**VU** la délégation de signature accordée à Monsieur André EYSSAUTIER, Secrétaire Général de l'Académie de Bordeaux à compter du 4 janvier 2010,

**VU** la délégation de signature accordée à Monsieur MACE, Secrétaire Général Adjoint, responsable du pôle expertises et services à compter du 4 janvier 2010,

**VU** la délégation de signature accordée à Madame ZOU PERY, directrice de la direction de l'achat et de la dépense, le 1<sup>er</sup> janvier 2012,

A R R E T E

**ARTICLE 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame ZOU PERY, directrice de la direction de l'achat et de la dépense, autorisation de signature est donnée à Mme MARTY, chef du bureau DAD 2, à effet de signer toutes correspondances et tous les documents concernant les attributions du bureau susmentionné.

**ARTICLE 2** : Cette autorisation ne s'applique pas aux décisions individuelles défavorables.

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> janvier 2012

Le Recteur,

Jean-Louis NEMBRINI

# LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

Chancelier des Universités d'Aquitaine

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine en date du 2 mai 2011 portant délégation de signature,

## *ARRETE*

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Subdélégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique ZOU PERY, directrice de l'achat et de la dépense, à Madame Martine REVERSAT, à l'effet de signer les documents concernant les attributions du centre de service partagé CHORUS et faisant l'objet de la subdélégation de signature accordée à Madame ZOU PERY par arrêté en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **ARTICLE 2 :**

La signature de MME Martine REVERSAT, est déposée auprès des services appelés à connaître les actes qu'elle signera dans le cadre du présent arrêté.

### **ARTICLE 3 :**

Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à bordeaux, le 1<sup>er</sup> janvier 2012

Le Recteur

Jean-Louis NEMBRINI

**Spécimen de signature**  
de MME REVERSAT  
Visé par le présent arrêté



# LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

Chancelier des Universités d'Aquitaine

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine en date du 2 mai 2011 portant délégation de signature,

## ***ARRETE***

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Subdélégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique ZOU PERY, directrice de l'achat et de la dépense, à Madame Marie-France ESCOUSSE, à l'effet de signer les documents concernant les attributions du centre de service partagé CHORUS et faisant l'objet de la subdélégation de signature accordée à Madame ZOU PERY par arrêté en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **ARTICLE 2**

La signature de Mme ESCOUSSE, est déposée auprès des services appelés à connaître les actes qu'elle signera dans le cadre du présent arrêté.

### **ARTICLE 3**

Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à bordeaux, le 1<sup>er</sup> janvier 2012

Le Recteur

Jean-Louis NEMBRINI

**Spécimen de signature**  
de MME ESCOUSSE  
Visé par le présent arrêté

# LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

Chancelier des Universités d'Aquitaine

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine en date du 2 mai 2011 portant délégation de signature,

## *ARRETE*

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Subdélégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique ZOU PERY, directrice de l'achat et de la dépense, à Madame Karine PHILIPPON, à l'effet de signer les documents concernant les attributions du centre de service partagé CHORUS et faisant l'objet de la subdélégation de signature accordée à Madame ZOU PERY par arrêté en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **ARTICLE 2 :**

La signature de Mme Karine PHILIPPON, est déposée auprès des services appelés à connaître les actes qu'elle signera dans le cadre du présent arrêté.

### **ARTICLE 3 :**

Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à bordeaux, le 1<sup>er</sup> janvier 2012

Le Recteur

Jean-Louis NEMBRINI

**Spécimen de signature**  
de MME PHILIPPON  
Visé par le présent arrêté

# LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

Chancelier des Universités d'Aquitaine

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine en date du 02 mai 2011  
portant délégation de signature,

## *ARRETE*

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Subdélégation de signature est donnée à titre permanent à Madame Frédérique ZOU PERY, directrice de l'achat et de la dépense à l'effet de signer, dans le cadre des textes réglementaires dans la limite des attributions de la Direction, les pièces relatives aux articles 2, 3 et 5 de l'arrêté précité.

### **ARTICLE 2 :**

La signature de Madame Frédérique ZOU PERY, directrice de l'achat et de la dépense est déposée auprès des services appelés à connaître les actes qu'elle signera dans le cadre du présent arrêté.

### **ARTICLE 3 :**

Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à bordeaux, le 1<sup>er</sup> janvier 2012

Le Recteur

Jean-Louis NEMBRINI

**Spécimen de signature**  
de Madame ZOU PERY  
visé par le présent arrêté

# LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

Chancelier des Universités d'Aquitaine

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine en date du 2 mai 2011 portant délégation de signature,

## ***ARRETE***

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Subdélégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique ZOU PERY, directrice de l'achat et de la dépense, à Madame Frédérique GERON, à l'effet de signer les documents concernant les attributions du centre de service partagé CHORUS et faisant l'objet de la subdélégation de signature accordée à Madame ZOU PERY par arrêté en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **ARTICLE 2**

La signature de Mme GERON, est déposée auprès des services appelés à connaître les actes qu'elle signera dans le cadre du présent arrêté.

### **ARTICLE 3**

Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à bordeaux, le 1<sup>er</sup> janvier 2012

Le Recteur

Jean-Louis NEMBRINI

**Spécimen de signature**  
de MME GERON  
Visé par le présent arrêté

# LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

Chancelier des Universités d'Aquitaine

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine en date du 2 mai 2011 portant délégation de signature,

## ***ARRETE***

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Subdélégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique ZOU PERY, directrice de l'achat et de la dépense, à Madame Anne TOCANE, à l'effet de signer les documents concernant les attributions du centre de service partagé CHORUS et faisant l'objet de la subdélégation de signature accordée à Madame ZOU PERY par arrêté en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **ARTICLE 2 :**

La signature de Mme TOCANE, est déposée auprès des services appelés à connaître les actes qu'elle signera dans le cadre du présent arrêté.

### **ARTICLE 3 :**

Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à bordeaux, le 1<sup>er</sup> janvier 2012

Le Recteur

Jean-Louis NEMBRINI

**Spécimen de signature**  
de MME TOCANE  
Visé par le présent arrêté

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS**  
**DE BLAYE**

**5 RUE Roger TOZINY.**  
**33394 BLAYE**

Agents du SIP chargés de l'accueil

Délégation du responsable du SIP

Gracieux relevant de la filière gestion publique

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de BLAYE,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 396 A de son annexe II ,

Vu le livre des procédures fiscales,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 26 mars 2009 portant création de services des impôts des particuliers dans les services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. – Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après :

Mme PAPAIL Lydia, agent administratif principal des finances publiques,

à l'effet de statuer :

- sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 3 000 euros.

Article 2. – La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde

A BLAYE, le 02/01/2012

Le comptable, responsable de service  
des impôts des particuliers,

Bruno BADET

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS**  
**DE BLAYE**  
*5 Rue Roger TOZINY*  
*33394 BLAYEe*

Adjoint au responsable du SIP

Gracieux relevant de la filière gestion publique et recouvrement

Délégation du responsable du SIP

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de BLAYE  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 396 A de son annexe II ,  
Vu le livre des procédures fiscales,  
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,  
Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,  
Vu l'arrêté du 26 mars 2009 portant création de services des impôts des particuliers dans les services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. – Délégation permanente de signature est donnée à Mme Claudine BIENKOWSKI, Contrôleuse principale des finances publiques, à l'effet de :

- statuer sur les demandes de remise ou de modération portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires, dans la limite de 10 000 euros;
- statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 5 000 euros ;
- et plus généralement signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice, ainsi que tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2. - Délégation permanente de signature est donnée à M. Jean Claude LANGLADE, Inspecteur des finances publiques, à l'effet de :

- statuer sur les demandes de remise ou de modération portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires, dans la limite de 15 000 euros;
- statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 5 000 euros ;

En cas d'absence ou d'empêchement du comptable soussigné, et de Mme Claudine BIENKOWSKI, délégation de signature est en outre donnée à M. Jean Claude LANGLADE à l'effet de signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice, ainsi que tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3. – La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

A Blaye, le 02/01/2012

Le comptable, responsable de service  
des impôts des particuliers,

Bruno BADET

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS  
DE BLAYE**

5 RUE Roger TOZINY.  
33394 BLAYE

Agents chargés du recouvrement

Délégation du responsable du SIP

Gracieux relevant de la filière gestion publique et recouvrement

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de BLAYE,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 396 A de son annexe II ,

Vu le livre des procédures fiscales,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 26 mars 2009 portant création de services des impôts des particuliers dans les services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. – Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après :

M. Tristan SIREAU, agent administratif des finances publiques,

à l'effet de statuer :

- sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 3 000 euros.

Article 2. – La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde

A BLAYE, le 02/01/2012

Le comptable, responsable de service  
des impôts des particuliers,

Bruno BADET



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LA PREMIERE PRESIDENTE DE LA COUR D'APPEL DE BORDEAUX

et

LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu le décret n°2004-435 du 24 mai 2004 relatif aux compétences en qualité d'ordonnateurs secondaires des premiers présidents et procureurs généraux de cour d'appel ;

Vu l'arrêté du 08 septembre 2004 pris en application de l'article 4 du décret susvisé et rendant ses dispositions applicables à la cour d'appel de Bordeaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 ;

Vu l'arrêté en date du 15 février 2008 désignant Madame Sylvie JACOLOT en qualité de directeur délégué à l'administration régionale judiciaire du service administratif régional judiciaire de Bordeaux ;

Vu notre précédente décision du 8 juin 2011 ;

DECIDENT

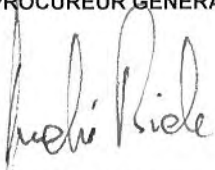
**Article 1er** - Délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire du budget du Ministère de la Justice est donnée à Madame Sylvie JACOLOT, greffier en chef, Directeur Délégué à l'Administration Régionale Judiciaire du Service Administratif Régional Judiciaire de la Cour d'Appel de Bordeaux, pour les opérations de recettes et de dépenses hors investissement des juridictions du ressort de la cour d'appel de Bordeaux et de ladite cour.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie JACOLOT, cette délégation sera exercée par Monsieur Eric LAURENT, Mademoiselle Karine GUICHON, greffiers en chef, Responsables de la Gestion Budgétaire, Monsieur Laurent HERVEY, greffier en chef, Responsable de la Gestion Informatique, Monsieur Jérôme BOYER, greffier en chef, Responsable de la Gestion de la Formation et Madame Mathilde MARTON, greffier en chef, Responsable de la Gestion des Ressources Humaines au Service Administratif Régional Judiciaire de la Cour d'Appel de Bordeaux.

**Article 3** - La Première Présidente et le Procureur Général sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux délégataires désignés ci-dessus, communiquée aux Directeurs Départementaux des Finances Publiques des Pyrénées Atlantiques et de la Gironde et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde, de la Dordogne et de la Charente.

Fait à Bordeaux, 12 janvier 2012

LE PROCUREUR GENERAL,

  
 André RIDE

LA PREMIERE PRESIDENTE

  
 Chantal BUSSIERE

Spécimen de signature pour accréditation auprès des directeurs départementaux des finances publiques des Pyrénées Atlantiques et de la Gironde :

Sylvie JACOLOT



Eric LAURENT

Karine GUICHON

Laurent HERVEY

Jérôme BOYER

Mathilde MARTON



## MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

### Cour d'appel de BORDEAUX

#### Décision du 12 janvier 2012 portant délégation de signature

La première présidente de la cour d'appel de BORDEAUX,  
Le procureur général près la dite cour,

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret du n°2007- du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu le décret du 26 août 2009 portant nomination de Madame Chantal FOURNERET épouse BUSSIÈRE aux fonctions de première présidente de la cour d'appel de BORDEAUX

Vu le décret du 5 janvier 2012 portant nomination de Monsieur André RIDE aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de BORDEAUX

Vu la convention de délégation de gestion entre la cour d'appel de PAU et la cour d'appel de BORDEAUX en date du 20 décembre 2010

#### **DECIDENT :**

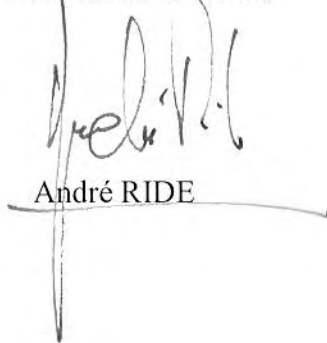
**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée, **à compter du 12 janvier 2012**, aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le pôle Chorus du SAR de la cour d'appel de BORDEAUX. Cette délégation de signature est également valable pour les actes du pôle Chorus exécutés en application de la délégation de gestion visée supra au profit de la cour d'appel de PAU.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

**Article 2 :** La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmis au comptable assignataire de la dépense de la cour d'appel de BORDEAUX hébergeant le pôle Chorus.

**Article 3 :** La première présidente de la cour d'appel et le procureur général près ladite cour sont chargés, conjointement, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour et publiée au recueil des actes administratifs des préfectures de PAU et BORDEAUX.

Le Procureur Général,








André RIDE








La Première Présidente,



Chantal BUSSIÈRE

**Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de BORDEAUX pour signer les actes d’ordonnancement secondaire dans Chorus :**

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)	SIGNATURES
JACOLOT	Sylvie	Greffier en chef	Directeur délégué à l’administration régionale judiciaire	Validation des demandes d’achat dans Chorus formulaire. Signature des bons de commande.	Aucun	
LAURENT	Eric	Greffier en chef	Responsable de la gestion budgétaire	Validation des demandes d’achat dans Chorus formulaire. Signature des bons de commande.	Aucun	
GUICHON	Karine	Greffier en chef	Responsable budgétaire chargée des marchés publics	Validation des demandes d’achat dans Chorus formulaire. Signature des bons de commande.	Aucun	
MARTON	Mathilde	Greffier en chef	Responsable de la gestion des ressources humaines	Validation des demandes d’achat dans Chorus formulaire. Signature des bons de commande.	Aucun	
HERVEY	Laurent	Greffier en chef	Responsable de la gestion informatique	Validation des demandes d’achat dans Chorus formulaire. Signature des bons de commande.	Aucun	

BOYER	Jérôme	Greffier en chef	Responsable de la gestion de la formation	Validation des demandes d'achat dans Chorus formulaire. Signature des bons de commande.	Aucun	
PENNEC	Françoise	Greffier	Responsable de la gestion budgétaire adjointe	Validation des demandes d'achat dans Chorus formulaire. Signature des bons de commande.	Aucun	
VELASCO	Sylvie	Secrétaire Administratif	Pôle Chorus	Tout acte de validation dans Chorus.	Aucun	
CHAUVIRE	Irène	Greffier	Pôle Chorus	Tout acte de validation dans Chorus.	Aucun	
FIQUET	Christiane	Greffier	Pôle Chorus	Tout acte de validation dans Chorus.	Aucun	
GENET	Mélanie	Adjoint administratif	Pôle Chorus	Tout acte de validation dans Chorus.	Aucun	
ETCHEVERRY	Edwige	Adjoint administratif	Pôle Chorus	Tout acte de validation dans Chorus.	Aucun	

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
MARCHES PUBLICS

LA PREMIERE PRESIDENTE DE LA COUR D'APPEL DE BORDEAUX  
et  
LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu l'article R. 312-67 du code de l'organisation judiciaire relatif à la compétence conjointe du premier président et du procureur général pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel ;

Vu notre précédente décision en date du 8 juin 2011 ;

DECIDENT

**Article 1er** - Délégation conjointe de notre signature est donnée à Madame Sylvie JACOLOT, greffier en chef, Directeur Délégué à l'Administration Régionale Judiciaire du Service Administratif Régional Judiciaire de la Cour d'Appel de Bordeaux, afin de nous représenter pour tous les actes et décisions relevant de notre compétence conjointe pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la Cour d'Appel.

**Article 2** - Délégation conjointe de notre signature est donnée à la directrice de greffe de la cour d'appel, aux directeurs de greffe et greffiers chefs de greffe des juridictions du premier degré du ressort de la cour d'appel de Bordeaux, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à leur représentant ainsi qu'aux greffiers en chef, responsables de gestion du service administratif régional judiciaire :

- pour conclure et signer les marchés dont le montant annuel cumulé pour l'ensemble du ressort de la cour d'appel est inférieur à 90 000 euros hors taxes ;

- pour l'émission et la signature des bons de commande dans le cadre des marchés à bons de commandes.

**Article 3** – Les bénéficiaires de la délégation visée à l'article 2 sont les suivants :

- Madame Annie MAUHURAT, directrice du greffe de la cour d'appel de Bordeaux,
- Monsieur Jean-Philippe FLORAS, directeur du greffe du tribunal de grande instance de Bordeaux,
- Madame Agnès BOYER, directrice du greffe du tribunal d'instance d'Arcachon,
- Madame Françoise LABAT, directrice du greffe du tribunal d'instance de Bordeaux,
- Mademoiselle Brigitte CROS, directrice du greffe du conseil de prud'hommes de Bordeaux,
- Madame Julie FARFART, greffier en chef placé, assurant la suppléance du directeur de greffe du tribunal de grande instance de Libourne,
- Madame Béatrice MAXIMILIEN, directrice du greffe du tribunal d'instance de Libourne,
- Madame Françoise DUBLET, chef de greffe du conseil de prud'hommes de Libourne,
- Madame Céline MUGERLI, directrice du greffe du tribunal de grande instance d'Angoulême,
- Madame Catherine BOIS-ROUSSEAU, directrice du greffe du tribunal d'instance d'Angoulême,
- Madame Nathalie ALONSO DE LA FUENTE, directrice du greffe du tribunal d'instance de Cognac
- Madame Véronique GANNE, Chef de greffe du Conseil de Prud'hommes d'Angoulême,

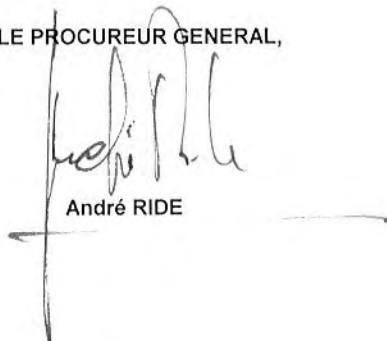
- Monsieur Fabrice DELILLE, directeur de greffe du tribunal de grande instance de Périgueux,
- Madame Christine BONICHON, greffière en chef assurant la suppléance du directeur de greffe du tribunal d'instance de Périgueux,
- Monsieur Denis GINESTAL, greffier assurant l'intérim du poste de chef de greffe du conseil de prud'hommes de Périgueux,
- Monsieur Jean-Marc MONZIE, directeur du greffe du tribunal de grande instance de Bergerac,
- Monsieur Maxime OLIVIER, directeur du greffe du tribunal d'instance de Bergerac,
- Madame Sylvie PINQUIER, chef de greffe du tribunal d'instance de Sarlat,
- Madame Catherine NIERO, chef de greffe du conseil de prud'hommes de Bergerac,
- Monsieur Eric LAURENT, responsable de la gestion budgétaire au service administratif régional judiciaire de Bordeaux,
- Madame Karine GUICHON, responsable de la gestion budgétaire chargée des marchés publics au service administratif régional judiciaire de Bordeaux,
- Monsieur Laurent HERVEY, responsable de la gestion informatique au service administratif régional judiciaire de Bordeaux,
- Monsieur Jérôme BOYER, responsable de la gestion de la formation au service administratif régional judiciaire de Bordeaux,
- Madame Mathilde MARTON, responsable de la gestion des ressources humaines au service administratif régional judiciaire de Bordeaux.

**Article 4** - La présente décision annule et remplace notre précédente décision en date du 8 juin 2011.

**Article 5** - La présente décision sera communiquée aux chefs de juridiction, aux directeurs de greffe et greffiers chefs de greffe des tribunaux du ressort de la cour d'appel de Bordeaux ainsi qu'aux directeurs régionaux des finances publiques de PAU et BORDEAUX et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde, de la Dordogne et de la Charente.

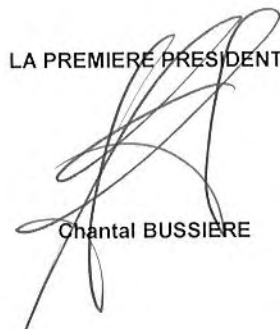
Fait à Bordeaux, le 12 janvier 2012

LE PROCUREUR GENERAL,



André RIDE

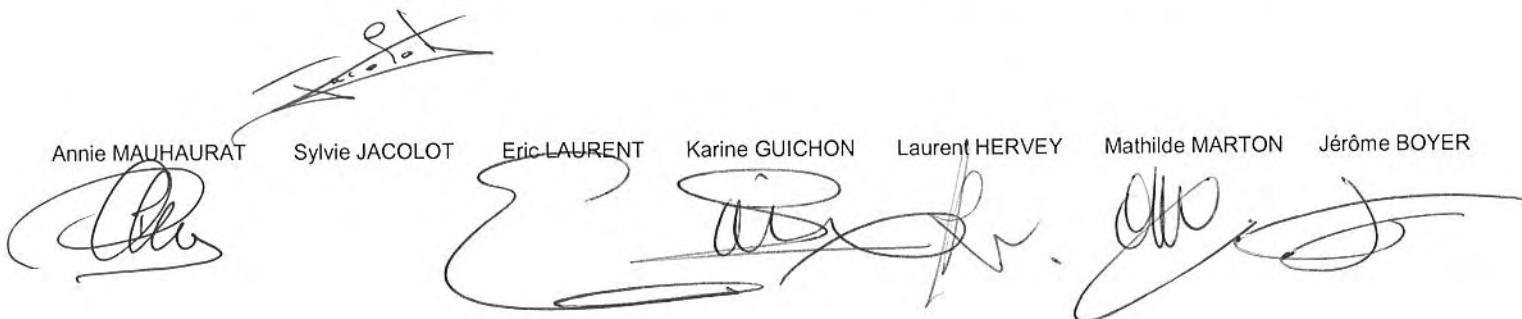
LA PREMIERE PRESIDENTE,



Chantal BUSSIERE

Spécimen de signature pour accréditation auprès du directeur régional des finances publiques de PAU :

Annie MAUHAURAT   Sylvie JACOLOT   Eric LAURENT   Karine GUICHON   Laurent HERVEY   Mathilde MARTON   Jérôme BOYER



---

**DELEGATION DE SIGNATURE**

---

Mme Michèle BENTZ , nommée Gérante intérimaire de la trésorerie de CASTRES-GIRONDE par décision du 20 janvier 2011 déclare :

**ARTICLE 1 : DELEGATION DE POUVOIR** à compter du 20/01/2012

- constituer pour mandataire spécial et général Madame VECCHIATO Dominique, Contrôleur des Finances publiques,
- lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour elle et en son nom, la Trésorerie de Castres-Gironde,
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- d'exercer toutes poursuites,
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
- d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seule ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à la gestion de la Trésorerie de Castres-Gironde et aux affaires qui s'y rattachent.

**ARTICLE 2 : DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE** à compter du 20/01/2012

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame VECCHIATO Dominique Contrôleur des Finances Publiques
- Mademoiselle AUBERT Céline Contrôleur des Finances Publiques
- Monsieur Jean-Paul COLLADO Contrôleur principal des finances Publiques

**ARTICLE 3 : DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE** à compter 20/01/2012

Délégation spéciale de signature est donnée à :

- Madame FERNANDEZ Catherine, Agent administratif des Finances Publiques, en matière de recouvrement
- Monsieur DUBOIS Jean Jacques agent administratif des Finances Publiques en matière de Comptabilité et service Communal

**ARTICLE 4 : PUBLICITE**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Gironde.

La Gérante intérimaire

Michèle BENTZ



TRESORERIE DE SAINT-LOUBES

1, rue de Comet

33450 SAINT-LOUBES

---

**DELEGATION DE POUVOIR ET DE SIGNATURE**

---

Monsieur **Jean-Marie HERELLE**, nommé Trésorier de SAINT-LOUBES par décision du 30/11/2009 déclare :

**ARTICLE 1 : DELEGATION DE POUVOIR** (à compter du 01/09/2011)

- constituer pour mandataire spécial et général Monsieur **Marc DUPIC**, Inspecteur des Finances publiques,
- lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de SAINT-LOUBES,
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- d'exercer toutes poursuites,
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
- d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- de le suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à la gestion de la Trésorerie de SAINT-LOUBES et aux affaires qui s'y rattachent.

**ARTICLE 2 : DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE** (à compter du 01/09/2011)

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur **Marc DUPIC**, Inspecteur des Finances publiques.

**ARTICLE 3 : DELEGATIONS SPECIALES DE SIGNATURE** (à compter du 01/09/2011)

Délégations spéciales de signature sont données à :

OPERATIONS DE CAISSE ET DE GUICHET (notamment quittances et accusés de remise ou de réception) :

- Madame **Maryse PELZER**, Agent administratif principal des Finances publiques.
- Mademoiselle **Sylvie BEAU**, Agent administratif principal des Finances publiques.
- Madame **Elisabeth MICHALECK**, Agent administratif principal des Finances publiques.
- Mademoiselle **Sabrina MARRET**, Agent administratif des Finances publiques.

RECOUVREMENT DE L'IMPÔT :

→ **CORRESPONDANCES ET ACTES DE POURSUITES**

- Madame **Josiane MAUFANGEAS**, Contrôleur principal des Finances publiques.
- Madame **Maryse PELZER**, administratif principal des Finances publiques.
- Mademoiselle **Sylvie BEAU**, Agent administratif principal des Finances publiques.

→ OCTROI DE DELAIS DE PAIEMENT ET REMISE DE PENALITES EN PHASE AMIABLE

- Madame **Josiane MAUFANGEAS**, Contrôleur principal des Finances publiques, pour des échéanciers de 6 mois au plus et de 5 000 € maximum et des remises inférieures à 500 €.
- Madame **Maryse PELZER**, Agent administratif principal des Finances publiques, pour des échéanciers de 6 mois au plus et de 3 000 € maximum et des remises inférieures à 300 €.
- Mademoiselle **Sylvie BEAU**, Agent administratif principal des Finances publiques, pour des échéanciers de 6 mois au plus et de 3 000 € maximum et des remises inférieures à 300 €.

→ OCTROI DE DELAIS DE PAIEMENT ET REMISE DE PENALITES EN PHASE CONTENTIEUSE

- Madame **Josiane MAUFANGEAS**, Contrôleur principal des Finances publiques, pour des échéanciers de 6 mois au plus et de 5 000 € maximum et des remises inférieures à 500 €.

RECOUVREMENT DES RECETTES DES COLLECTIVITES LOCALES :

→ CORRESPONDANCES ET ACTES DE POURSUITES

- Madame **Nicole BOUSSEAU**, Contrôleur des Finances publiques.
- Madame **Elisabeth MICHALECK**, Agent administratif principal des Finances publiques.

→ OCTROI DE DELAIS DE PAIEMENT ET REMISE DE PENALITES

- Madame **Nicole BOUSSEAU**, Contrôleur des Finances publiques, pour des échéanciers de 6 mois au plus et de 3 000 € maximum et des remises inférieures à 300 €.
- Madame **Elisabeth MICHALECK**, Agent administratif principal des Finances publiques, pour des échéanciers de 6 mois au plus et de 3 000 € maximum et des remises inférieures à 300 €.

→ AVIS DE REMBOURSEMENT, COMPTES D'EMPLOI DES VALEURS INACTIVES ET NOTIFICATION DES REJETS

- Madame **Caroline COUDERC**, Contrôleur des Finances publiques.
- Madame **Nicole BOUSSEAU**, Contrôleur des Finances publiques.

DEPENSES DES COLLECTIVITES LOCALES :

→ CORRESPONDANCES, NOTIFICATIONS DE REJETS, ORDRES DE PAIEMENT

- Madame **Isabelle BRUN**, Contrôleur principal des Finances Publiques.
- Mademoiselle **Sabrina MARRET**, Agent administratif des Finances publiques.

**ARTICLE 4 : PUBLICITE**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Gironde.

Le Trésorier

Jean-Marie HERELLE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

Division DOMAINE  
POLE DE GESTION DES PATRIMOINES PRIVÉS  
BP 908 - 33060 BORDEAUX CEDEX

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES  
D'AQUITAINE ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRETE  
portant délégation de signature

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2011 de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, donnant délégation de signature à M. Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON, Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions et mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant à la gestion des biens dépendant de patrimoines privés dont l'administration ou la liquidation ont été confiées au service des domaines (administration provisoire des successions non réclamées, curatelle des successions vacantes, gestion et liquidation des successions en déshérence dans le département de la Gironde) ;

Le Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde arrête :

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON, la délégation de signature qui lui est conférée, sera exercée par Monsieur Bernard GABORIAU, Administrateur Général des Finances Publiques ou à défaut par Monsieur Paul GIRONA, Administrateur des Finances Publiques ou à défaut par Madame Cécile ULLRICH, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, ou à défaut par Madame Michèle BONNIN, inspecteur divisionnaire des finances publiques, ou à défaut par Monsieur Bruno BENEDETTO, inspecteur divisionnaire des finances publiques, ou à défaut par Madame Vanessa de CRASTO, inspecteur des finances publiques.

**Article 2** : A l'exclusion de la correspondance avec le tribunal (notamment les requêtes), des actes de disposition d'immeubles et des comptes rendus de gestion au tribunal, la délégation de signature conférée à M. Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON, sera exercée, en cas d'absence ou d'empêchement des fonctionnaires ci-dessus désignés, par Mesdames Josette BARRERE, Colette BRAVI, Valérie LEFEVRE, Marie-Christine LESCLAUX, Solange RIVET, Michèle VILLENAVE et Soizic LASCARAY, contrôleurs des finances publiques et Messieurs Fabrice NAIBO et Mathieu CHAIGNE, agents administratifs des finances publiques.

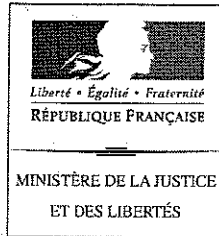
**Article 3** : L'arrêté de subdélégation en date du 12 septembre 2011 est abrogé .

**Article 4** : Cet arrêté de subdélégation sera adressé à Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde et publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 24 janvier 2012

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Régional des Finances Publiques  
d'Aquitaine et du département de la Gironde,

Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON



Bordeaux, le 24 janvier 2012

**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**DIRECTION  
INTERREGIONALE DE BORDEAUX**

SERVICE DU DROIT PENITENTIAIRE

Direction Interrégionale des services pénitentiaires de BORDEAUX

La Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de BORDEAUX

Décision du 24 janvier 2012 portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale notamment son article R.57-6-23

**Décide** : délégation permanente de signature est donnée à **M. Thierry MAILLES**, adjoint à la Directrice Interrégionale, directeur des politiques pénitentiaires aux fins de décider dans les matières suivantes :

- agrément des mandataires susceptibles d'être choisis par les détenus pour l'application de l'article 24 de la loi du 12 avril 2000 (Art R.57-6-14)
- autorisation pour un mandataire agréé d'intervenir dans le ressort d'une autre DI (Art R.57-6-15)
- retrait d'agrément d'un mandataire agréé (Art R.57-6-16)
- affectation des condamnés, y compris les avis formulés par la DISP lorsque la décision relève du ministre de la justice (Art D.76, D.80; D81)
- changement d'affectation des condamnés (Art D.82. D82-2)
- agrément des associations pour le compte desquelles les détenus peuvent travailler (Art D.432-3 ; R57-6-23 1°)
- habilitation des préposés des concessionnaires ou des animateurs des associations assurant l'encadrement technique des détenus qui travaillent dans les établissements pénitentiaires (Art D 433-5)
- accord pour concession de travail (Art D433-2)
- autorisation de visiter des détenus non nominativement désignés incarcérés dans des établissements pénitentiaires du ressort de la DISP (Art R57-6-23-2°; D187)

- désignation des médecins chargés de dispenser des soins au personnel (Art D.227)
- réponses aux recours administratifs préalables formés par les détenus contre des sanctions disciplinaires (Art R57-7-32)
- réponses aux recours hiérarchiques dans les matières autres que les sanctions disciplinaires (Art D. 260)
- autorisation d'accès dans les établissements pénitentiaires situés dans le ressort de la DISP (Art D.277)
- autorisation d'effectuer des photographies, croquis, prises de vue et enregistrements sonores et des interviews dans les établissements pénitentiaires situés dans le ressort de la DR (Art R57-6-23-5°, D.277)
- isolement, prolongation d'isolement, avis en matière d'isolement de la compétence de la DISP, prolongation de l'isolement d'un détenu au delà de 6 mois et jusqu'à un an et rapport motivé pour les décisions relevant de la compétence du ministre de la justice (Art R.57-7-67; R57-7-68;R57-7-70; R57-7-71; R57-7-72)
- transferts dans le ressort de la DI (Art D.84;D 301;D.360)
- autorisation de rapprochement familial de la personne détenue prévenue, après avis conforme du magistrat saisi du dossier de la procédure, dont l'instruction est achevée et qui attend sa comparution devant la juridiction de jugement (Art R57-8-7)
- rétablissement de la part disponible du compte nominatif des détenus après évasion (Art R57-6-23-3 ; D.323)
- autorisation pour un détenu de se faire soigner par un médecin de son choix (Art R.57-6-23-4°, D.365)
- habilitation des praticiens hospitaliers à temps partiel, des personnels médicaux et hospitaliers exerçant dans les UCSA ou les SMPR (Art D.386)
- suspension de l'habilitation d'un praticien hospitalier à temps plein exerçant dans les UCSA ou les SMPR (Art D.388)
- retrait d'habilitation des praticiens hospitaliers à temps partiel, des personnels médicaux et hospitaliers exerçant dans les UCSA ou les SMPR (Art D.388)
- autorisation d'hospitalisation d'un détenu dans un établissement de santé situé dans le ressort de la DISP (Art R.57-6-23-11°, D.393)
- autorisation pour un détenu d'être soigné dans un établissement de santé privé (Art R.57-6-23-10°)
- nomination des membres de la commission consultative devant émettre un avis sur la demande d'une mère détenue aux fins de garder son enfant auprès d'elle au delà de la limite de l'âge réglementaire (Art R.57-6-23- 7°, D.401-2)

- autorisation pour une mère détenue de garder son enfant auprès d'elle au delà de l'âge de 18 mois (Art R.57-6-23-6°, D.401-1)
- nomination des aumôniers des établissements pénitentiaires (Art R57-6-23-8 ; D439)
- agrément des bénévoles d'aumônerie des établissements pénitentiaires (Art D.439-2)
- autorisation de sortie d'écrits de détenu en vue de leur publication ou de divulgation sous quelque forme que ce soit (Art R.57-6-23-9°, D.444-1)
- autorisation de diffusion de portée locale d'audio-vidéogramme réalisés par les détenus dans le cadre des actions d'insertion (Art D.445)
- agrément des enseignants exerçant dans les établissements pénitentiaires situés dans le ressort de la DI (Art D.456)
- autorisation pour les visiteurs de prison ou les associations de participer aux activités d'enseignement (Art D.456)
- agrément et retrait d'agrément des visiteurs de prison (Art D.473)

La directrice interrégionale

Marie-Line HANICOT

Arrêté modificatif du **20 JAN. 2012**

**Arrêté relatif à la composition  
nominative  
du Conseil Économique Social et  
Environnemental de la Région Aquitaine**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,  
PRÉFET DE LA GIRONDE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 4134-2 et R 4131-1 à R 4134-6,
- VU l'arrêté modifié du 10 octobre 2007 fixant la liste des organismes représentés et les modalités de désignation des membres du conseil économique et social de la région Aquitaine,
- VU l'arrêté modifié du 29 octobre 2007 relatif à la composition nominative du conseil économique et social de la région Aquitaine,
- VU les désignations effectuées par les organismes titulaires des sièges des premier, deuxième et troisième collèges,
- VU le protocole d'accord de l'assemblée générale de l'union professionnelle artisanale en date du 18 Juillet 2011 qui précise que le remplacement intervient à mi-mandat, soit le 1er septembre 2011,
- VU la démission de M. Richard PEYRES en date du 12 Janvier 2012 et son remplacement par M. Gérald ELBAZE,

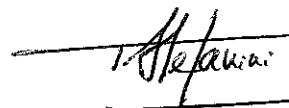
ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Le tableau nominatif annexé à l'arrêté modifié du 7 décembre 2010 est abrogé et remplacé par le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales d'Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine et du département de la Gironde, et notifié au président du Conseil régional, au Président du Conseil Économique Social et Environnemental de la région Aquitaine et aux préfets des départements de la Dordogne, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques et à Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le **20 JAN. 2012**

Le Préfet de Région



Patrick STEFANINI

**ANNEXE A L'ARRÊTE MODIFICATIF DU 20.01.2012**

**COLLEGE 1 : ACTIVITES NON-SALARIEES**

38 membres

	Nombre de sièges	MODE DE DESIGNATION	NOM DU TITULAIRE
<b>Entreprises et activités industrielles</b>	3	Par la chambre régionale de commerce et d'industrie	Monsieur Yves RATEL Monsieur Jean-Louis MASSOULES Monsieur Patrick de STAMPA
	1	Par le MEDEF Aquitaine	Madame Dominique GOURSOLLE-NOUHAUD
	2	Par l'union régionale des petites et moyennes entreprises	Monsieur André GARRETTA Monsieur Bertrand DEMIER
	1	Par le centre des jeunes dirigeants d'entreprises	Monsieur Sébastien CLEMENT
	1	Par la délégation de Bordeaux - Aquitaine des femmes chefs d'entreprises	Madame Geneviève ROGERS
	1	Par l'union française des industries pétrolières, l'union des industries chimiques d'Aquitaine, EDF et GDF, après accord du MEDEF Aquitaine	Monsieur Antoine CUERQ
	1	Par le groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales, après accord du MEDEF Aquitaine	Monsieur Jean-René JECKO
	1	Par l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Aquitaine, après accord du MEDEF Aquitaine	Monsieur Gabriel MEYER
	1	Par la fédération française du bâtiment - Aquitaine, après accord du MEDEF Aquitaine	Monsieur Michel CISILOTTO
	1	Par la fédération des travaux publics d'Aquitaine, après accord du MEDEF Aquitaine	Monsieur Xavier DOUGNAC
	1	Par l'association régionale pour le développement des industries alimentaires d'Aquitaine	Monsieur Jacques LOUGE
	1	Par l'Union des métiers de l'industrie hôtelière de la région Aquitaine	Monsieur Christian SAUVAGE
<b>Métiers/artisanat</b>	3	Par la chambre régionale de métiers	Monsieur Maurice PRAUD Monsieur Bernard CAZALA Monsieur Alain BERNAZEAU
	2	Par l'union professionnelle artisanale	Monsieur Didier GOURAUD Monsieur Philippe RETOURS
<b>Agriculture, filières agro-industrielles, sylviculture, pêche et conchyliculture</b>	3	Par la chambre régionale d'agriculture	Madame Sabrina AUGIER Monsieur Jean-Pierre GOÏTY Monsieur Dominique GRACIET
	1	Par la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles	Madame Marie-Henriette GILLET
	1	Par le centre régional des jeunes agriculteurs	Monsieur Joël FRERET
	1	Par la confédération paysanne	Monsieur Jean-Pierre LEROY
	1	Par la fédération régionale des coopératives agricoles	Monsieur Claude BALDI
	1	Par le syndicat des sylviculteurs du sud-ouest	Monsieur Jean-Louis MARTRES
	1	Par la fédération des industries du bois d'Aquitaine	Monsieur Jacques DUVERGÉ
	1	Par le conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux, en accord avec le conseil régional des vins d'Aquitaine	Monsieur Jacques BARRIERE
	1	Par accord entre le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins et la section régionale conchylicole Arcachon Aquitaine	Monsieur Serge LARZABAL
<b>Services et activités libérales</b>	3	A raison d'un siège pour l'union nationale des associations de professions libérales et de deux sièges pour la chambre nationale des professions libérales en assurant, par accord, la représentation de chacune des trois familles des professions libérales : professions de santé, professions judiciaires et juridiques, professions techniques et cadre de vie.	Monsieur Bernard LE RAY Monsieur Bernard PLEDRAN Monsieur Philippe CRUEGE



1	Par le comité régional des banques	Monsieur Joël MARCHAIS
1	Par accord entre l'union des syndicats et groupements d'employeurs représentatifs de l'économie sociale (USGERES) et l'union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social (UNIFED)	Madame Eliane BUINEAU-FOSSE
1	Par le comité régional des conseillers du commerce extérieur	Monsieur Michel TISSINIER
1	Par accord les 4 organisations des transports routiers aquitains [Fédération Nationale des Transporteurs Routiers Aquitaine (FNTR), l'Union Régionale des Syndicats de Transporteurs Routiers Aquitaine (URSTRA), l'Union Nationale des Organisations Syndicales des Transporteurs Routiers Automobiles Aquitaine (UNOSTRA) et Transport Logistique de France Aquitaine (TLF)], la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF <i>Direction régionale de Bordeaux</i> ), Réseau Ferré de France (RFF), les établissements publics ou organismes gestionnaires de plates-formes aéroportuaires ou portuaires.	Monsieur Jacques BOSCOQ
38		

**COLLEGE 2 : ORGANISATIONS REPRESENTATIVES DES SALARIES**

38 membres

Nombre de sièges	MODE DE DESIGNATION	NOM DU TITULAIRE
13	Par le comité régional de coordination CGT	Madame Dominique BARBE Madame Danielle BERNA Monsieur Luc CADILLON Monsieur Michel FOURCADE Madame Valérie FREMONT Monsieur Bernard GAMBIER Monsieur Eric HALGAND Monsieur José HUICI Monsieur Luc PABOEUF Madame Laurence ROBERT Monsieur Julien RUIZ Madame Françoise SARTHOU Monsieur Claude TRESSOS
9	Par l'union régionale CFDT	Monsieur Joël ANDREU Monsieur Jean- Baptiste ETCHETO Madame Gisèle CHASTANET Madame Isabelle CHAMPION Monsieur Marc BESNAULT Monsieur Marc FERNANDES Monsieur Didier GUICHENAY Madame Martine DJOUKITCH Madame Patricia MILLEPIED
8	Par l'union régionale CGT-FO	Monsieur Pierre BARIANT Monsieur Jean-Louis BOST Madame Jacqueline BRET Monsieur Gilles BEZIAT Monsieur Christian MARY Monsieur Jacques PAULIAT Monsieur Alain TESTON Monsieur Jean-Luc DENOPCES
3	Par l'union régionale CFTC	Monsieur Jean-Jacques BOISSEROLLE Monsieur Patrice BEUNARD Madame Anne-Marie CASTERA

2	Par l'union régionale CGC	Madame Roselyne MORILHAT Monsieur Patrick DEBAERE
2	Par l'UNSA	Monsieur Philippe DESPUJOLS Monsieur Lionel CHAUTRU
1	Par la FSU	Monsieur Alain REILLER
38		

**COLLEGE 3 : ORGANISMES ET ASSOCIATIONS PARTICIPANT A LA VIE  
COLLECTIVE DE LA REGION**

38 membres

	Nombre de sièges	MODE DE DESIGNATION	NOM DU TITULAIRE
<b>Organisations et associations qui participent à la vie collective de la Région</b>	1	Par l'union régionale des centres d'information sur les droits des femmes	Madame Maguy MARUEJOULS
	1	Par l'union régionale des associations familiales	Madame Marie Rose RASOTTO
	1	Par l'union régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (URAPEI)	Monsieur Jacques PERE
	1	Par accord entre l'union régionale des fédérations des clubs des aînés ruraux et les organisations de retraités et personnes âgées siégeant dans les comités départementaux de retraités et personnes âgées	Monsieur Jean-Paul DUVAUCHELLE
	1	Par le centre technique régional de la consommation	Madame Arlette CAHAGNE
	1	Par accord entre la caisse régionale d'assurance maladie des travailleurs salariés, l'union régionale de la mutualité agricole et les caisses d'allocations familiales	Monsieur Jacques FAURENS
	1	Par l'union régionale de la mutualité d'Aquitaine	Monsieur Alain DUMAS
	1	Par l'union régionale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales	Monsieur Elie PEDRON
	1	Par la Fédération Hospitalière de France - Région Aquitaine (FHF-RA)	Monsieur Alain HERIAUD
	1	Par l'association « visite des malades dans les établissements hospitaliers » (VMEH)	Madame Nathalie DELATTRE
	1	Par la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire d'Aquitaine	<b>Monsieur Gérard ELBAZE</b>
	1	Par la fédération des jeunes chambres économiques	Monsieur Jean-Michel GAUTHERON
	1	Par accord entre le groupement aquitain des réseaux de l'insertion par l'activité économique (GARIE), l'union régionale des associations intermédiaires et la fédération régionale des missions locales et des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) et l'Union régionale des PLIE d'Aquitaine	Monsieur Jean-Pierre PAUILLACQ
	1	Par le Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion (CLAP)	Monsieur Lahbib MAOUHOUB
	2	Par accord entre les représentants des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche présents dans la région	Monsieur SINGARAVELOU Monsieur Jean-Michel UHALDEBORDE
	1	Par accord entre l'union régionale des fédérations des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) et la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	Monsieur Georges DUPON-LAHITTE
	1	Par la ligue aquitaine de l'enseignement	Monsieur André JOURDES
2	Par le conseil régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)	Monsieur Maurice TESTEMALE Monsieur Yves LEPEL-COINETET	
1	Par le comité régional olympique et sportif	Monsieur Jean-Claude LABADIE	

	1	Par accord entre l'institut culturel basque, l'institut occitan et l'association pour le lien interculturel, familial et social	Monsieur Sèrgi JAVALOYÈS
	1	Par le Réseau Aquitain Histoire Mémoire de l'Immigration	Monsieur Manuel DIAS VAZ
	1	Par accord entre les associations suivantes : librairies atlantiques, fédération régionale des exploitants de cinémas, association régionale des cinémas de proximité, ECLA Aquitaine	Monsieur Henri MARTIN
	1	Par accord entre l'association régionale musique et danse, le réseau aquitain des musiques amplifiées, l'association musiques de nuit, et l'association Carrefour de musiques traditionnelles	Monsieur Eric ROUX
	1	Par accord entre l'association régionale des organismes HLM, les comités interprofessionnels du logement et les organismes d'habitat rural	Madame Muriel BOULMIER
	1	Par la fédération régionale de la confédération nationale du logement	Monsieur Maurice FOURMOND
	1	Par la société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le sud-ouest (SEPANSO)	Monsieur Pierre DAVANT
	1	Par accord entre le parc naturel régional des Landes de Gascogne et le parc naturel régional Périgord-Limousin	Madame Sylvie WEBER
	1	Par la fédération régionale de la chasse	Monsieur Michel -Daniel AMBLARD
	1	Par accord entre les fédérations départementales de la pêche	Monsieur Serge SIBUET LA FOURMI
	1	Par le comité régional du tourisme	Monsieur Jean-Claude TESSIER
<b>Associations et fondations œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées</b>	1	Par la ligue de protection des oiseaux (LPO)	Madame Nathalie BOS
	1	Par le CPIE Aquitaine – Union régionale	Monsieur Michel EVRARD
	1	Par Surfrider Foundation	Monsieur Stéphane LATXAGUE
	1	Par le conservatoire régional d'espaces naturels d'Aquitaine	Madame Eliane VILLAFRUELA
	2	Personnalités qualifiées	Monsieur Pierre LANGRAND Madame Nathalie ASTIASARAN
	<b>38</b>		

**COLLEGE 4 : PERSONNALITES QUALIFIEES**

5 membres

Nombre de sièges	MODE DE DESIGNATION	NOM DU TITULAIRE
5	Par le Préfet de la région Aquitaine	Madame Paulette LABATUT Madame Houria FALL-ABBEST Madame Chantal GONTHIER Madame Françoise GADY-LARROZE Monsieur Pierre DELFAUD